

La Sentinelle

JOURNAL D'INFORMATION ET D'ANNONCES

ORGANE DES SOCIALISTES DU JURA

Paraissant à La Chaux-de-Fonds tous les jours, excepté le dimanche

RÉDACTION TÉLÉPHONE 13.75, ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ TÉLÉPHONE 87 : RUE DU PARC, 103

ABONNEMENTS

SUISSE		ETRANGER	
Un an . . .	fr. 10.80	Un an . . .	fr. 25.-
Six mois . . .	5.40	Six mois . . .	13.-
Trois mois . . .	2.70	Trois mois . . .	6.50
Un mois . . .	0.90		

ANNONCES

La ligne ou son espace	10 cent.
Réclames en troisième page	25 "
Petites annonces	
Trois insertions	75 "

Virées à l'Exposition

De notre correspondant particulier

Quelques-uns des lecteurs de mes modestes chroniques désireraient peut-être que je leur fournisse un plan de visite à l'Exposition en une journée. Cette idée mérite un essai et je le tenterai dans un prochain article.

Débutons par les occasions de rire un brin, non point qu'une Exposition soit à notre avis une occasion de réjouissance ou de faire la noce, mais bien parce que le rire étant le meilleur de l'homme, il mérite cet honneur.

Disons tout d'abord qu'elles sont rares et cela la distingue essentiellement de l'Exposition de Genève où les antiques survivances des Gaulois s'étaient permis une recrudescence qui n'était pas toujours du meilleur goût. Ici, c'est l'extrême opposé. Tout est sérieux comme on l'est dans la ville fédérale.

Toutes les baraques foraines qui envahissent tout un quartier à Genève ont été supprimées. Adieu, chevaux de bois et «tir-pipes», ménageries, cirques et autres blagues à coups de grosses caisses! Faut-il s'en plaindre? Tout le mauvais goût, tout le brouhaha, le tumulte, le «chahut» de ces installations grossières nous est épargné. Pour ma part, j'en remercie les Bernois qui ont sauvé ainsi la dignité de l'exposition.

Pendant il faut un grain de folie dans toute chose si on ne veut pas que l'ennui règne en maître. Ce grain de folie qui est le meilleur remède contre la folie elle-même, on le trouve à Berne. Et chose amusante pour ceux qui essaient de classer les manifestations de l'activité humaine et d'en établir la hiérarchie, ce sont messieurs les artistes qui se sont chargés de nous faire des pots de bon sang.

Pénétrez dans leur galerie et aussitôt le rire vous gagne. Vous n'avez même pas besoin de regarder les toiles, les marbres ou les bronzes. Il suffit de regarder le public et pendant une heure de temps vous pouvez rire à votre saoull!

Des hommes, des femmes sont là et qui donnent les signes de la fureur, de l'indignation, de l'ahurissement, de la douleur, de la tristesse, de la crainte, de l'indulgence bon enfant, du rire dissimulé, de la joie, du bon gros rire populaire, du rire franc et haut et même du rire où l'on se tord, où les larmes vous viennent aux yeux.

Et quand vous serez royalement amusés, vous pourrez commencer à examiner les chefs-d'œuvre qui vous sont présentés. Vous trouverez alors des femmes citron, vertes, bleues, violettes, et dont la beauté consiste à battre le record de la laideur, osseuses, anguleuses, plâtrées, aux gestes impossibles, elles semblent vouloir résumer les grâces simiesques et sardanapalesques. La fraîcheur, la grâce, la beauté, la lumière, la vie, la pensée, le sentiment, la jeunesse, les palpitations lumineuses de la chair, tout cela en est exclu comme trop vieux jeu! Les modernes veulent des mannequins ou des baudruches, ils réforment les nez, les bras, les jambes, les poitrines et les créent, comme ils disent dans leur argot aussi vide que prétentieux «à travers la vision de leur tempérament.»

Et c'est ainsi également qu'ils se mettent à créer les animaux et les paysages et nous nous trouvons ainsi en présence de chefs-d'œuvre desquels on vous dit avec sérieux: «Vous ne les comprenez pas, parce que vous ne savez pas voir!!!» Que voulez-vous répondre à un tel argument. Voici un palmier formé d'un tronc en fer et de trois grandes feuilles, une rouge, une verte, une bleue. Au pied se trouve le berger, dont toute la face est envahie par le nez qui rappelle le mouton ou le chameau. Sur la tête un chapeau qui semble être une cloche de bronze. Devant un porc qui a l'air d'être une ébauche taillée dans de la glaise et passée au rouge. Vous vous récriez: Quel enfant a fait cela? Un artiste aux longs cheveux en désordre vous répond: — «Erreur, mon ami. Vous ne savez pas voir et pas comprendre. Cela a l'air simplet, enfantin même. Certaines œuvres des primitifs avant Mantegna se distinguent par ce caractère. De telles œuvres demandent un effort énorme de simplification et de concentration. Il faut toute une philosophie pour saisir cette beauté et celui qui n'est pas initié ne peut comprendre.» — «Très bien! cher maître! si vous voulez bien m'initier...» — «Ah! il faut une longue préparation pour y arriver.» — «Mais devant cette œuvre?» — «Ah! je ne connais pas

l'auteur, je ne puis donc voir à travers sa vision personnelle, je me récuse.» — «Vous admirez cependant?» — «Je me pâme!» — «Eh, pourquoi?» — «Parce que je suis sûr que l'auteur a un tempérament personnel.»

AUSTELLI.

Echos de partout

On cherche une guillotine.

Le tribunal du district de Morel, canton du Valais, a condamné à mort ces jours-ci un individu nommé Maag, coupable d'avoir brutalement assommé, au cours d'une querelle, un voisin nommé Furrer, père de cinq enfants.

Le jury a trouvé qu'il n'y avait pas lieu d'invoquer les circonstances atténuantes. La question se pose maintenant de trouver les moyens et la machine pour exécuter le condamné. Selon la loi, il doit périr par la guillotine, mais une guillotine va être difficile à trouver, excepté dans les musées.

Il y a six ans, un assassin suisse a été exécuté à Lucerne. Dans ce cas, on avait fait amener une guillotine d'une ville éloignée et l'exécution avait été, en conséquence, très retardée.

Dans la plupart des cantons suisses, la peine de mort a été abolie depuis longtemps, mais elle existe dans le canton du Valais.

Tué par un mort.

Un jeune homme s'est suicidé avec un browning à Wildeg, dans le canton d'Argovie. Le gendarme Bodmer, envoyé par la police pour examiner le cadavre, lui toucha la main, crispée à la poignée du revolver. Un coup partit et le malheureux gendarme fut atteint à l'estomac. Il est mort quelques heures après.

Eruptions volcaniques.

Quelques-uns des volcans des îles Sangri sont en éruption. Des torrents de lave ont brûlé les bois et les plantations de cacao et une pluie de pierre a causé des dégâts dans toute la contrée environnante. Plus d'une centaine de maisons sont écroulées. Plusieurs des îles Sangri, qui se trouvent à mi-chemin entre Mindanave (Philippines) et Célébes, ont des volcans actifs, dont le plus important est Guning Abu, dans la Grande Sangri. Ses éruptions ont déjà causé la mort de plusieurs personnes. Les plus violentes ont eu lieu en 1711, 1812, 1856, 1883 et 1892. En 1892, toute la partie nord-ouest de l'île disparut entièrement et 2000 personnes périrent.

L'impôt sur les péchés.

On cherche de tous côtés des formes nouvelles d'impôts. Pourquoi ne pas revenir à celles qui ont fait leur preuve? Au Japon, on a résolu le problème du recouvrement en proposant des primes au zèle des contribuables; les premiers arrivés reçoivent des tickets qui leur permettent d'obtenir une remise partielle de leur taxe. Ainsi la perception ne souffre point de retard et la vertu se trouve récompensée. En Avignon, on faisait mieux encore. M. Americo Scarlati rappelle, dans la revue «Minerva», que le pape Jean XXI avait institué un impôt sur les divers péchés: tant pour un vol, tant pour un homicide, tant pour les fautes légères. Cet impôt fut une vraie mine d'or; il rapporta, dit-on, 25 millions de florins et encouragea le contribuable à se détourner du vice qui devenait trop coûteux. La morale y gagnait autant que les caisses publiques. En d'autres pays chrétiens, à la veille de Pâques, au moment où tous les fidèles confessaient leurs péchés et se préparaient à la communion, le gouvernement faisait placer dans les églises, près des confessionnaux, des troncs où les pénitents restituaient, sans être vus, les deniers retenus en fraude de la gabelle. Ces troncs subsistèrent longtemps à la cathédrale de Sienne; on ne les retira qu'à la fin du dix-septième siècle. La foi s'affaiblissant, ils restaient presque vides.

Les femmes et la presse.

En l'année troublée de 1848, une Allemande conçut le projet de fonder un journal féminin; elle s'appela Louise Otto et c'est elle qui fut la promotrice, en Allemagne, du mouvement féministe. Elle eut la chance de trouver en la personne du jeune imprimeur C. Hassner de Grossenhain un éditeur et le premier journal féminin parut sous le titre de «Femmes, libérez-vous!» La rédactrice de ce premier journal politique féminin eut beaucoup à souffrir de l'arbitraire de la police: sa publication ne vécut que trois ans et, en 1853, elle fut victime de la réaction. Il n'est plus possible à l'heu-

re actuelle de s'en procurer aucun exemplaire.

Aujourd'hui il existe une quantité de publications féminines: celles qui combattent pour les droits politiques de la femme, celles qui sont unies dans une association professionnelle, celles qui veulent défendre les intérêts de leur état ont presque toutes leur propre organe; beaucoup d'éditeurs ont eu l'heureuse idée de faire paraître des revues concernant presque tous les domaines intéressant la femme, mode, ménage, cuisine, jardins, Les journaux politiques, eux aussi, ont satisfait les désirs de leurs lectrices en faisant paraître des suppléments féminins qui, la plupart du temps, paraissent hebdomadairement.

On a fait dernièrement une expérience assez intéressante pour se rendre compte combien de femmes étaient employées par les rédactions de journaux. Sur 420 journaux mondiaux questionnés, 113 ont rempli leur feuille de réponse. Parmi ceux-ci 28 n'emploient pas de femmes; 47 ont dans leur personnel des auxiliaires féminins et emploient occasionnellement des femmes, 47 ont des correspondantes; 14 journaux emploient des femmes comme rédacteurs.

Mot de la fin.

Trop aimable.
Elle. — Vous adorez la bonne musique, n'est-ce pas?
— Lui. — Oui, mais ne vous arrêtez pas de jouer pour ça...

Aux Chambres fédérales

CONSEIL NATIONAL

Département des chemins de fer

M. Cattori (Tessin), rapporteur, rappelle la nécessité de la réorganisation du département, dans le cadre de la réorganisation administrative. Il faudra aussi résoudre la question des Alpes orientales.

M. Charbonnet (Genève) se plaint de la situation dans laquelle se trouve Genève avec sa gare actuelle, en l'absence de raccordement, et demande que celui-ci soit établi avant le délai prévu par la convention.

M. Ody (Genève) se joint aux recommandations faites par M. Charbonnet, de hâter la construction du raccordement. Mais il attire l'attention du Conseil fédéral et des C. F. F. sur le fait que le Grand Conseil de Genève unanime a préavisé sur un tracé de raccordement à Beaulieu; il n'est pas entré en matière sur l'examen d'un raccordement sur Cornavin. Il importe donc de décider préalablement de l'emplacement définitif de la gare. C'est de toute urgence.

Les C. F. F. ont toujours prévu 25 millions pour remanier la gare de marchandises de Cornavin et reconstruire la gare de voyageurs et si l'on obtient 15 millions de la vente des terrains de la gare actuelle, cela représente un total de 40 millions qui permet d'établir sans penser davantage une gare suffisante à Beaulieu, en tenant compte que la gare des marchandises de Plainpalais déchargera considérablement celle de Beaulieu. On ne peut toutefois pas admettre la suppression complète du service petite vitesse à Beaulieu.

M. Ody insiste sur l'impossibilité matérielle d'augmenter l'importance du barrage actuel qui coupe la ville en deux et nuit à son développement. Ce talus doit au contraire disparaître par le transfert de la gare à Beaulieu, qui répond au vœu unanime de la population genevoise.

M. Otto Weber (St-Gall), demande une meilleure application de la loi sur le repos du dimanche.

M. Forrer, conseiller fédéral, déclare qu'il est impossible de faire droit à la demande de M. Charbonnet. Avant de fixer la date du raccordement, il faut résoudre la question de la gare. Comme il s'agit d'une somme de 60 millions et que les C. F. F. ont des finances serrées, il est impossible d'accélérer le raccordement au-delà des termes de la convention. M. Forrer reprend l'histoire de la question de la percée des Alpes orientales. Pour le moment, la tâche du Conseil fédéral consiste à établir exactement la portée financière des deux projets. Une conférence vient d'avoir lieu avec les promoteurs du Splügen, une autre aura lieu en août avec les partisans de la Greina. Le Conseil fédéral, pourvu d'une documentation suffisante, prendra une décision ferme l'automne prochain.

M. Cattori, rapporteur, rappelle que les tarifs des G. E. F. sont confus ce qui provoque d'assez nombreux abus. La loi de ra-

chat a voulu établir l'égalité et la simplicité des tarifs sur tout le territoire.

M. Cattori soulève à ce propos la question des tarifs du Gothard. Les cantons du Gothard ont le droit d'être mis sur pied d'égalité, en ce qui concerne le trafic avec l'Italie, notamment, avec les autres. C'est ce qu'édicte déjà expressément la loi du 22 avril 1878. La situation actuelle met les cantons du Gothard en état d'infériorité vis-à-vis des autres et constitue une inégalité choquante, contraire aux déclarations faites par le Conseil fédéral à l'occasion du rachat. Les cantons du Gothard ont le droit d'être mis au bénéfice des taxes maxima établies pour le transit. Qu'on se rappelle les déclarations de M. Motta à l'occasion du débat sur la convention du Gothard. L'application de ces tarifs a créé au Tessin un grave mécontentement. C'est une question épineuse qu'il convient de résoudre le plus tôt possible, car chaque jour aggrave l'injustice commise.

M. Forrer, conseiller fédéral. Les tarifs ne sont pas plus compliqués en Suisse que dans les autres pays. Le chef du Département n'est pas préparé pour répondre à M. Cattori. La question est très compliquée. Le Conseil fédéral s'appliquera néanmoins à la résoudre rapidement. Les G. E. F. ont déjà fait de grands sacrifices.

M. Charbonnet demande qu'on fasse droit aux réclamations faites par les sociétés de gymnastique, pour les fêtes centrales de gymnastique, et par les commis voyageurs.

M. Willemin (Genève) soulève la question des tarifs des tramways de Genève. Un ménage qui paie actuellement 140 fr. en payerait à l'avenir 328. Ces tarifs ont provoqué un mécontentement contre la Confédération, qui est d'autant plus regrettable que nous sommes à la veille des fêtes du Centenaire. Ce mécontentement s'est manifesté au Grand Conseil par les déclarations du chef du département cantonal du commerce et de l'industrie, dont je n'approuve pas complètement la vivacité de langage, dit l'orateur.

Je veux attirer l'attention du Conseil fédéral sur la gravité de la situation. Je lui demande de repousser la demande d'augmentation de tarifs, qui s'explique par l'éventualité d'un coup de bourse. Je lui demande de ne pas favoriser ce coup de bourse aux dépens de la population genevoise.

Le débat est interrompu.

Loi sur les fabriques

MM. Wild (St-Gall) et Charbonnet, rapportent. La divergence la plus importante concerne le travail de nuit. La commission propose de transférer le texte contesté aux dispositions transitoires et de lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil fédéral peut, par exception et pour une période transitoire qu'il fixera, permettre, dans certaines industries, à des fabriques déterminées autorisées au travail de nuit permanent, d'employer à ce travail des jeunes garçons de plus de seize ans, si cela est indispensable pour leur apprentissage.»

«Le Conseil fédéral édicte les mesures spéciales de protection qu'il y a lieu de prendre en pareil cas.» — Adopté.

A l'article 70, la commission propose de supprimer l'alinéa interdisant la distribution des boissons alcooliques dans les cantines en dehors des repas.

M. Eugster-Züst (Appenzell Rh.-Ext.) propose de le maintenir. Cet article est de nature à éviter le retour de certains abus et à devenir ainsi une arme efficace contre l'alcoolisme.

M. Alfred Frey (Zurich) combat cet article, comme contraire à la constitution et de nature à provoquer des tracasseries. Il est appuyé par M. Bally (Soleure), tandis que M. Ody insiste pour le maintenir.

L'article est supprimé par 59 voix contre 58.

Aujourd'hui suite de la discussion de la gestion.

Le boycott Ormond

(Communiqué)

Dans sa séance du 11 mai, le Comité central de la Fédération ouvrière de l'alimentation a décidé d'appuyer énergiquement le boycott des cigares Ormond.

Le comité directeur des Fédérations syndicales a pris la même décision.

L'Union ouvrière de Zurich, forte de 20 mille membres s'est aussi prononcée pour le boycott.

Les nombreuses organisations ouvrières vendant des cigares Ormond sont invitées à

arrêter immédiatement la vente de ces cigares, sans attendre l'épuisement des stocks. Des assemblées populaires ont déjà eu lieu à Berne, Bâle et Bienne au sujet de ce conflit et les Unions ouvrières de ces villes ont adhéré au boycott.

Un document intéressant

III

C. Prestations de la Société en cas de conflits ouvriers

Art. 14. — Les membres atteints par une grève et qui observent rigoureusement les dispositions de ce règlement, ainsi que les prescriptions et les ordres des organes de la Société, ont droit à une indemnité fixée d'après les données ci-après. Ce droit d'indemnité existe également pour tout lock-out prononcé par des membres isolés ou par des sections, en tant que cette mesure a obtenu l'assentiment de la direction centrale.

Le droit à l'indemnité est acquis après le paiement de la première cotisation annuelle. Dans le cas prévu par le § 8 des statuts, le droit à l'indemnité d'un membre ne lui est acquis qu'à partir du moment où sa demande d'entrée comme sociétaire est acceptée.

Si un membre est en retard pour le paiement de sa cotisation, son droit à l'indemnité cesse d'exister jusqu'au moment où il s'est acquitté de ses obligations. Si ce membre retardataire ne paie pas ses cotisations jusqu'à fin août au plus tard, son droit à l'indemnité cesse d'exister pour le reste de l'année courante.

Si le lock-out est voté pour toute la Société suisse Entrepreneurs, il ne sera pas alloué d'indemnité.

Art. 15. — L'indemnité de grève est calculée d'après le nombre d'ouvriers grévistes, en tant que ces derniers, en vertu du § 18 des statuts, appartiennent à des exploitations dont les sommes des salaires ont servi de base au calcul de la cotisation annuelle. Pour les grévistes, remplacés par d'autres ouvriers non-grévistes, l'indemnité accordée sera supprimée à partir du jour de leur remplacement.

L'indemnité de grève est due à partir du commencement du conflit jusqu'au jour où la direction centrale déclare la grève terminée.

Dans le calcul de l'indemnité, il ne sera compté que les journées de travail effectif. L'indemnité sera supprimée ou réduite pour la durée où une exploitation atteinte par la grève, aurait été suspendue ou réduite, indépendamment du conflit. Le comité central, sur la proposition de la direction centrale, prendra la décision définitive à ce sujet.

L'indemnité normale de grève par ouvrier et par jour est de :

pour les 10 premiers ouvriers d'un sociétaire, fr. 0,75; pour les 10 suivants fr. 0,50; pour les autres au-dessus de 20, fr. 0,25.

L'assemblée générale peut, sur proposition de la direction centrale, voter une indemnité supérieure dans des cas extraordinaires.

Art. 16. — Outre les indemnités de grève, la Société prend à sa charge la moitié des frais occasionnés par une grève ou par une mise à l'index et résultant de la recherche d'ouvriers non-grévistes, du contrôle sur les chantiers, de publications, etc., en tant que ces mesures ont été ordonnées par la direction centrale.

L'autre moitié des frais sera supportée par les membres atteints par le conflit, en proportion des ouvriers non-grévistes qui leur ont été procurés et de l'indemnité de grève accordée, cela d'après un coefficient de répartition approuvé par le comité central.

Art. 17. — A la fin du conflit, les membres qui ont été atteints doivent établir, à l'usage de la direction centrale, une liste qui donne le nombre des ouvriers occupés immédiatement avant la déclaration du conflit et des ouvriers occupés journalièrement pendant sa durée.

A la demande de la direction centrale, de semblables listes devront lui être remises en tout temps, même pendant la durée du conflit.

Les membres sont tenus de présenter au délégué de la direction centrale tous les documents et les livres de comptabilité qui permettent une vérification des listes.

Si un membre, en connaissance de cause, donne de faux renseignements au sujet du nombre des ouvriers grévistes ou s'il se refuse à fournir au délégué de la direction centrale les documents et les livres de comptabilité nécessaires au contrôle des listes, le comité central est autorisé, suivant la gravité du cas, à ne payer qu'une partie de l'indemnité ou à la supprimer entièrement.

Les indemnités de grève doivent être payées dès que le comité central a approuvé le compte des frais de grève.

Art. 18. — Par décision du comité central et sur proposition de la direction centrale, les membres peuvent être frappés d'une amende allant jusqu'à mille francs pour chaque cas d'inobservation touchant :

- les dispositions du présent règlement;
- les ordres des organes de la Société;
- les fausses déclarations sur le montant des salaires payés l'année précédente;
- l'opposition au contrôle des feuilles de paye;

Le comité central peut, en outre, supprimer leur droit à l'indemnité et les exclure de la Société.

Les prescriptions pénales spéciales de ce règlement et des statuts demeurent réservées.

Art. 19. — Tous différends s'élevant au sujet d'indemnités de grève, de frais à payer et d'amendes conventionnelles seront tranchés en dernière instance par un tribunal arbitral ayant son siège juridique à Zurich. La direction centrale et le sociétaire incriminé nomment chacun un arbitre. Ces deux derniers nomment à leur tour un surarbitre. Si, dans l'espace de 15 jours, ils n'arrivent pas à se mettre d'accord, le surarbitre sera désigné d'office par le président de l'association centrale des organisations patronales suisses.

Art. 20. — Le présent règlement formant partie intégrante des statuts de la Société, sera remis à chaque sociétaire. Par le fait même de son entrée, chaque membre se déclare d'accord sur son contenu. Toutes les prescriptions et décisions antérieures en contradiction avec le présent règlement sont abrogées.

Accepté et mis en vigueur par décision de l'assemblée générale de la Société suisse des Entrepreneurs, du 26 mars 1911.

Zurich, le 26 mars 1911.

Au nom de l'assemblée générale de la Société suisse des Entrepreneurs: Le président central: J. Blattner; le vice-président central: Gustav Kruck.

CHRONIQUE SPORTIVE

Football

Dimanche prochain se jouera à Berne le match Suisse romande contre Suisse allemande. Les équipes ont été formées comme suit :

Suisse romande: Dreyfuss, Duriaux, Fehlmann, Chenel, Freeley, Chatelan, Vögelin, Abbott, Wyss I, Morier et Collet.

Suisse allemande: Schmid, Bessmer, Rubli I, Kaltenbach, Neumeyer I et II, Bredschneider, Märki, Rubli II, Albicker et Mangold.

En leurs veines, leur sang se figea. Mais le chien obliqua brusquement dans sa course et se lança sur les éteules de chaume. Un cri retentit des lèvres exangues de Marthe: sur le contour d'une meule voisine, un couple d'enfants venait d'apparaître!

— Oh! les malheureux, murmura-t-elle, au paroxysme de la terreur. Elle venait, en effet, de reconnaître les silhouettes inséparables de Julien et de la petite Pinsonnette...

Les trois hommes, armés de fourches, qui accouraient haletants, sur les derrières de la bête furieuse, virent le danger qui menaçait les deux enfants. Leurs voix s'élevèrent dans un cri unanime :

— Sauvez-vous! Sauvez-vous! Pinsonnette ne semblait avoir nulle conscience du danger: son attitude ne trahissait aucune frayeur, seules, ses mains s'étaient agrippées à la blouse de son petit compagnon.

Evidemment, la confiance naïve de l'une se reposait, intégrale, sur la force de l'autre.

Et le chien accourait droit sur eux, la gueule ouverte, laissant échapper de longs filaments de bave, la langue pendante, les yeux orbités, en proie à un accès de rage furieux.

Ernestine soutenait Marthe sur le point de s'évanouir...

Tout à coup, la scène changea d'aspect. — Lâche-moi, Pinsonnette... Et n'aie point peur!

On vit Julien d'écrire un quart de cercle autour de la meule, s'emparer d'un trident qu'un journalier avait sans doute oublié là. La décision fut prompte, le geste mâle.

ETRANGER

Un don au Musée du Louvre

Le Musée du Louvre vient de recevoir de nouveau un don magnifique. M. J. Peytel, vice-président de l'Union des arts décoratifs, vient de lui donner, avec réserve d'usufruit, les plus belles pièces de ses très remarquables collections. Parmi les tableaux les plus intéressants qui sont ainsi assurés au musée du Louvre, on peut citer la « Singerie » de Watteau, le portrait de « Millet » par lui-même (au crayon), le « Portrait d'Alphonse Daudet et de sa fille », par Carrière.

L'aéronaute Leprince

succombe à ses blessures

Le terrible accident de Sézanne a fait une nouvelle victime. L'aéronaute Leprince est décédé après une affreuse agonie. La nuit a été mauvaise pour Mme Berthou, qui est considérée comme perdue, pour les deux vendeurs de journaux Levé et Hansberg, enfin pour le jeune Gastebois. Ces trois derniers blessés inspiraient dans la matinée quelques inquiétudes, mais leur état n'a pas empiré dans la journée.

Le corps du petit Maurice Michon a été transporté dans la soirée à Esternay. Quant au cercueil contenant les restes de Leprince, il est parti à 7 h. 15 pour Paris.

Eugène Renaux fait une hécatombe de records avec passagers

Malgré de nombreuses averses et un temps peu favorable, l'excellent pilote Eugène Renaux est enfin parvenu à battre, sur la piste d'Etampes, les records du monde de vitesse avec passager.

Les records battus sont de 250 km. en 2 heures 21 m. 56 s.; 300 km. en 2 h. 50 m. 28 s.; 350 km. en 3 h. 18 m. 44 s.; 400 km. en 3 h. 47 m. 17 s.; 450 km. en 4 h. 15 m. 29 s.; 500 km. en 4 h. 43 m. 16 s.

Les records à battre étaient: 2 heures, 104 km. 68; 3 heures, 211 km. 626; 4 heures, 316 km. 228; 5 heures, 422 km. 128.

Nouvelles poursuites contre les socialistes en Allemagne

Un procès politique monstre se prépare en Allemagne. Le ministre de la guerre poursuit, en effet, un certain nombre de journaux socialistes et de militants du Parti. On les accuse d'avoir insulté les autorités militaires, en affirmant que les mauvais traitements infligés aux soldats se continuent et augmentent.

Le Parti socialiste vient de publier, en réponse à ce procès, un appel où il invite tous les anciens soldats qui ont été l'objet de mauvais traitements durant leur service militaire, de communiquer leur adresse aux secrétaires du Parti.

L'article qui est intitulé: «Nous cherchons un million de témoins», se termine par ces mots:

«Nous voulons faire subir au militarisme un procès qui lui fera perdre l'envie d'interférer encore des poursuites dans l'avenir.»

Poursuites contre le «Simplicissimus»

On apprend de Munich que le procureur général a intenté des poursuites au journal satirique «Simplicissimus», pour lèse-majesté. Le numéro du 20 mai du «Simplicissimus» contenait une caricature du roi Louis avec cette légende: «Qu'il prenne soin que mon temple des arts ne soit pas transformé en dépôt de lait.»

Gros incendie à New-York

Un incendie a éclaté mercredi dans un immeuble, causant la mort de 7 personnes. 28 autres personnes ont été blessées. Les flammes se sont propagées avec une grande rapidité. Plusieurs personnes surprises au milieu de leur sommeil ont sauté par les fenêtres et se sont tuées.

Bandits en automobile

Mardi à midi tandis que le caissier de la gare du chemin de fer de Eveligh (Australie), entrant dans le bureau où s'effectuait la paie, porteur d'une boîte contenant 82 mille 500 francs, montant de la solde des employés, deux hommes masqués sortirent d'une automobile, revolver au poing, mirent en joue le caissier, lui arrachèrent la boîte et remontèrent dans l'automobile qui les avait amenés et qu'on les soupçonne d'avoir volés en l'absence du chauffeur.

LE CONTE DU JOUR

Le Sauvage

Au temps où Célestin Maucuit administrait de son mieux un vague district du Congo, il eut un jour la visite du chef d'un petit empire noir limitrophe. Le monarque s'appelait Malinké. Il n'était presque plus anthropophage. Il désirait saluer le représentant de la France et se placer sous sa très haute protection.

Maucuit lui prépara une réception chaleureuse. Il organisa lui-même une fanfare, composa un hymne en son honneur et vint l'attendre, non pas à la gare (il n'y en avait pas dans le pays), mais sur la route, à la tête d'un nombreux cortège. Comme il ne savait pas à juste quelle langue parlait le royal visiteur, il avait eu la précaution de s'adjoindre trois interprètes. Le premier connaissait à fond le «oua-oua», le deuxième le «wo-wo», le troisième le «kui-kui».

Ces trois dialectes étaient de beaucoup les plus répandus parmi ceux en usage dans toute la région.

Quand Malinké parut et que la fanfare l'eut salué de ses accents lyriques, l'interprète de «oua-oua» s'avança au-devant de lui en s'écriant:

— «Koufela afélélé gaghayandi toubu!»

— Ce qui signifiait:

— Sois le bienvenu parmi nous, puissant Empereur! Nous saluons humblement ta Gracieuse Majesté!

Le monarque ne répondit rien. Evidemment, il ne comprenait pas ce langage. Ce que voyant, l'interprète de «wo-wo» prit la parole en ces termes:

— «Ilocou dibbela mandarakanu bosu!»

— Ce qui voulait dire:

— Que l'univers entier devienne ton empire et que les peuples à l'envi célèbrent ton nom glorieux!

Malinké ne sourcilla pas. Il était clair qu'il n'entendait point le «wo-wo».

Restait le «kui-kui».

Le troisième interprète l'employa:

— «Ouassoulou kiama farabougou manding!» s'exclama-t-il d'une voix harmonieuse.

Autrement dit:

— Béni sois-tu, Roi des Rois, Seigneur des Seigneurs, qui viens nous apporter la lumière d'En-Haut!

Pas plus que les précédentes, cette tentative n'eut de succès. Malinké souriait toujours sans répondre. Maucuit n'avait pas songé que le noir souverain pût parler un quatrième dialecte. Cette idée lui vint tout à coup. Il fit un signe aux interprètes et ceux-ci — chacun dans son idiome — interrogèrent en chœur le monarque:

— «Karka bousoulié pomadana sari?»

— «Poulousa madoyé zizikana bayoun?»

— «Bazouk alaborué kabounazi tina?»

Ce qui — aussi bien en «oua-oua», qu'en «wo-wo», qu'en «kui-kui» — avait pour exacte signification:

— Dis-nous, puissant Empereur, quelle est la langue que tu préfères?

Cette fois, Malinké parut avoir saisi. Se penchant vers Maucuit, il cligna des yeux vers les interprètes et lui murmura à l'oreille,

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

66

LE MYSTÈRE DE L'ETANG

PAR

JEAN ROCHON

(Suite)

Marthe ajouta, souriante:

— D'ailleurs, ma bonne Ernestine, je crois que tu es logée à la même enseigne que moi?

— Oh! moi, ça n'a pas d'importance. Voici la sente qui conduit à la Fromagère. Elle est à peine frayée. Regardez bien où vous mettez le pied à cause des ronces et des serpents...

— Pourquoi ne pas suivre le chemin?

— Il nous obligerait à un grand détour.

La sente était frayée au long d'une haie, en bordure d'un chaume.

Elles venaient de s'y engager quand des cris éloignés les clouèrent sur place:

Au chien fou!... (expression par laquelle on désigne, en Puisaye, les chiens atteints de la rage). Au chien fou!

A l'autre bout de la sente, un chien de moyenne taille, au poil d'un roux fauve, accourait, en effet, dans leur direction.

Instinctivement, les deux femmes cherchèrent leur salut dans la fuite; leurs mains s'ensanglantèrent aux aubépines de la haie touffue, large d'un mètre. Nul moyen de fuite.

L'enfant s'était porté vivement à la rencontre de la bête, debout, arc-bouté, raidi, conscient de sa force précoce, plein de sang-froid et grandi par l'énergie, il attendit l'assaut qu'il pied ferme.

Le chien vint s'empaler lui-même sur le trident. Il se débattit quelques secondes, hurla son agonie en des aboiements rauques, puis, retomba inerte sur le chaume, les entrailles ouvertes.

Marthe et Ernestine s'étaient précipitées vers la meule.

L'émotion les secouait toutes deux de sanglots.

— Pinsonnette!... petite Pinsonnette! pleurait Marthe.

Mais avant qu'elle se fût emparée de la fillette, Julien l'avait saisie, adossée à la meule, et, penchée sur elle, il interrogeait fraternel:

— Tu n'as pas peur, dis?

Pinsonnette riait, découvrait la double rangée de ses quenottes blanches.

— Non, Je n'ai pas peur quand tu es là!

Le petit bonhomme avoua:

— Moi, j'ai eu peur pour toi.

Marthe lui déroba la fillette, la couvrit de caresses.

— C'est très beau, c'est très beau ce que tu as fait là, Julien, dit-elle au petit garçon.

Mais derrière la meule, une grosse voix retentit:

— Ah! petit brigand!... s'pèce de p'tit vaurien!... sacré vermine!

Précédant le labourer et l'homme de bras de la Saulaie qui, les premiers avaient donné l'alarme et s'étaient lancés sur la

piste du chien enragé, Césaire Pommier accourait furieux, la main levée.

Julien recula, non sans braver le bâche-ron du regard:

— Quoi qu'vous me voulez?

— Ce que je te veux?... J'ai bien envie de te souffleter, pardieu! Tant qu'il ne sera pas arrivé malheur à Pinsonnette, tu ne seras point content... Je te l'ai dit plus de cent fois, bon sang! Je veux point qu'elle aille marauder en ta compagnie.

D'abord, tu ne poseras plus tes pieds au seuil de ma maison. Et d'un!...

Deux yeux, deux braises pétillèrent à la base d'un front en courroux.

— Pinsonnette viendra me retrouver.

— Mais il me vaudra, le vaurien, nasilla le père Pommier. Il a le toupet de me narquer! Eh bien! la prochaine fois que je vous surprends ensemble... nom de sort!... je vous tire les oreilles à tous deux!

Alors, il se produisit une scène merveilleuse:

Le visage contracté par une folie inouïe qui imprimait à ses traits le relief d'une énergie farouche sa tignasse couleur de châtaigne hérissée par un vent d'orage et débordant en mèches folles sous un chapeau de jonc troué, le torse musculeux et les épaules râblées sous le sarau flottant, le fils du Farou, enleva Pinsonnette des mains de Marthe, la campa debout, et lui faisant un abri de son corps, il lança, exaspéré:

— Osez donc y faire du mal... à Pinsonnette!

(A suivre).

en un français dénué totalement d'accent étranger:

— On ne leur a donc rien appris à l'école, à ces cochons-là, qu'ils ne savent même pas un mot de français?

Henri JOUSSET.

NOUVELLES SUISSES

Le congrès de l'industrie laitière. — Dans leurs délibérations finales, les diverses sections du congrès international de l'industrie laitière ont discuté entre autres les mesures et les moyens propres à supprimer la concurrence déloyale dans le commerce des fromages.

Un représentant du Danemark a proposé que le congrès de 1917 ait lieu à Copenhague.

La fièvre aphteuse. — Elle continue à diminuer. Depuis la semaine dernière on ne signale de nouveaux cas que dans six états dont quatre dans le canton des Grisons. Dans les pays limitrophes, le nombre des cas diminue aussi sensiblement.

ST-GALL. — *La neige.* — Les hauteurs au nord de St-Gall sont couvertes d'une épaisse couche de neige qui descend jusqu'au Voegelinsegg.

BERNE. — *Le chemin de fer de la Jungfrau.* — Le conseil d'administration de la Société du chemin de fer de la Jungfrau propose pour 1913 la distribution d'un dividende de 4%.

TESSIN. — *Compte d'Etat.* — Le compte d'Etat du Tessin pour 1913 solde par un déficit de 243,325 fr. au lieu du déficit prévu au budget de 300,845 fr.

GLARIS. — *Grand Conseil.* — Le Grand Conseil a élu président M. Spieler, conservateur et vice-président le lieutenant-colonel Jenny, libéral. Il a accepté une ordonnance pour la protection de la flore alpine, créant notamment une «réserve» pour edelweiss et orchis brun vanillé. Il a adopté également un projet du Conseil d'Etat introduisant une légère augmentation des taxes pour l'admission des malades à l'hôpital cantonal.

GENEVE. — *Manifestation.* — Les grévistes maçons se sont rendus en cortège mercredi matin devant le consulat d'Italie pour manifester leur solidarité avec les camarades d'Italie en grève. La police est intervenue, 7 manifestants ont été conduits au poste; 3 ont été maintenus en état d'arrestation, dont le président du comité de grève.

JURA BERNOIS

Au Vallon

VILLERET. — *Colonies de vacances.* — En vue de notre prochaine tombola, nous avons déjà reçu plusieurs jolis lots. Nous remercions infiniment toutes les personnes charitables qui ont pensé à nous et nous nous permettons encore une fois de recommander chaleureusement notre tombola à la bienveillance de la population. Les dons sont toujours reçus avec reconnaissance jusqu'au 14 juin.

ST-IMIER. — *Fête Champêtre du Cercle ouvrier.* — Les chefs de jeu sont convoqués pour ce soir jeudi à 8 h., au local Erguel. Le président.

— *Lutte.* — Rappelons que c'est ce soir, qu'aura lieu, au Casino, le grand match de lutte libre entre Cherpillod et Otto Fürst.

— *Conseil municipal.* — Séance du 9 juin 1914 à 8 h. 1/4 du soir. Le Conseil prend connaissance du procès-verbal de la sous-commission des tutelles réunie le 6 courant. Il approuve les propositions faites par la dite.

M. le maire donne connaissance du rapport de gestion et sur la comptabilité pour 1913, tel qu'il a été préparé par lui, le Conseil l'accepte après discussion. Il sera imprimé avec les comptes et transmis au Conseil général.

La section de St-Imier de l'Alliance des Samaritains demande l'autorisation de faire une collecte à domicile pour l'achat d'une tente démontable pour malades et blessés. Cette autorisation est accordée.

Une séance du Conseil général aura lieu lundi 15 juin avec les tractanda: 1. Révision du règlement d'administration (proportionnelle); 2. Fixation de la cote de l'impôt pour 1914; 3. Crédit de 3000 fr. pour la réfection des installations sanitaires à l'ancienne école d'horlogerie; 4. Imprévu. Séance levée à 11 heures.

CANTON DE NEUCHÂTEL

Recrutement. — Le recrutement de 1914 dans le canton de Neuchâtel aura lieu:

A Neuchâtel, le 22, du 24 au 27 août; Colombier, les 28, 29 et 31 août; Fleurier, les 1er et 2 septembre; Travers, le 3 septembre; Cernier, les 4 et 5 septembre; Le Locle, du 7 au 9 septembre; La Chaux-de-Fonds, les 10, 11, 12, 14 et 15 sept.

Le rhododendron au Creux-du-Van. — M. le Dr Vouga, membre fondateur du Club jurassien et actuellement président d'honneur de la section «Béroche», mettra cette année à la disposition du comité central un bon nombre d'exemplaires de rhododendrons (velus et ferrugineux) élevés de semis, afin qu'un nouvel essai d'acclimatation soit tenté au Creux-du-Van. Cette tentative réussira certainement si des actes de vandalisme ne sont pas commis, car le rhododendron ferrugineux est considéré comme plante jurassique (voir «Flore de la Suisse», de Schinz et Keller) et le rhododendron velu aime le calcaire.

NEUCHÂTEL

Abstinent. — Les camarades se rendant à Berne, dimanche, sont priés de participer au cortège et de prendre place derrière la bannière cantonale. Rendez-vous à 10 h. en face de la Gare de Berne.

La Section de Neuchâtel.

LE LOCLE

Corps enseignant primaire. — La question des examens a été discutée hier par la société pédagogique du district du Locle, sous la présidence de M. H. Perrenoud, instituteur.

Après lecture et discussion de deux excellents rapports: l'un de M. Duplain, instituteur aux Brenets, l'autre de M. W. Bailod, au Locle, les conclusions suivantes ont été adoptées:

1. L'instituteur doit procéder souvent au cours de l'année à des interrogations, révisions, enquêtes auprès de ses élèves, afin d'assurer la stabilité et l'efficacité de son enseignement.

2. Les examens en général sont un moyen de contrôle, mais ils fournissent des renseignements insuffisants et erronés. Le maître devrait toujours être consulté lors de l'élaboration des épreuves d'examen.

3. Il y a lieu d'apporter les transformations suivantes à l'organisation des examens: les épreuves de français et de mathématiques seront seules conservées; pour les branches dites orales, le maître établira une moyenne des notes de l'année.

4. L'examen de sortie est une institution qui a fait son temps, et qui peut disparaître sans inconvénient pour nos écoles.

Concernant la deuxième question à l'ordre du jour, la conférence a voté la résolution suivante:

La section du Locle de la Société pédagogique neuchâteloise, verrait avec plaisir l'augmentation de la subvention fédérale à l'école primaire.

La séance s'est terminée par une fort intéressante communication de M. A.-P. Dubois sur «une plante nuisible: la Petite ciguë».

M. Henri Perrenoud a été désigné comme président pour l'année courante.

LA CHAUX-DE-FONDS

La santé de M. Stebler. — L'état de l'honorable professeur est stationnaire, avec tendance à aggravation. Le malade n'a toujours pas repris connaissance.

Courses du Gymnase et de l'Ecole supérieure de jeunes filles. — Dans sa dernière séance, le Conseil scolaire a sanctionné les projets suivants, élaborés par le corps enseignant:

Pour le Gymnase: 1^{re} et 2^e année. Hauts-Geneveys, Villiers, La Dame, St-Blaise, Neuchâtel, Valangin, Hauts-Geneveys, Chaux-de-Fonds. — 3^e année: Col-des-Roches, Mont de Cerf, Morteau, La Chaux-de-Fonds. — 4^e année (2 jours): Nyon, La Dôle et retour. — 5^e et 6^e année (3 jours): Zurich, Wallenstadt, Les Churfirsten, Le Toggenbourg, Wesen, Zurich, La Chaux-de-Fonds. — 7^e année et cours supérieur: Lucerne, Amsteg, Glacier de Hüfi, traversée des Clarides (éventuellement Claridenstock), Linthal, Zurich, La Chaux-de-Fonds.

En outre, un groupe de jeune gens de tous les degrés s'en ira, sous la conduite de plusieurs professeurs, visiter l'Exposition de Berne.

Pour l'Ecole des jeunes filles. — 1^{re} et 2^e année: Exposition de Berne. — 3^e, 4^e et 5^e année (3 jours): Brigue, Eggishorn et retour par le Letschberg.

Pêche. — La Société des pêcheurs à la ligne de notre ville désirant renseigner ses membres passifs et toutes les personnes qui s'intéressent à cette société nous donne les résultats de son activité depuis sa fondation. 26,000 alevins de truites, 10,000 poissons blancs de diverses espèces, 10,000 alevins de brochets et 500 écrevisses ont été mis au Doubs. Une installation spéciale a été faite pour l'incubation de 250 à 300 mille œufs de perchettes. Elle est placée sous la sauvegarde du public.

Les frais de transport étant relativement élevés des pourparlers sont engagés avec MM. le conseiller d'Etat Albert Calame et Vouga, inspecteur général de la pêche, en vue de la création d'une petite pisciculture qui s'établirait à la maisonnette de Moron autrement dite La Tuffière.

Un essai d'incubation de truites sera probablement fait cet automne, car après examen sérieux des lieux par M. Vouga, tout semble propice pour la réussite de cette entreprise. Pour le début, 40,000 œufs fécondés de truites seront mis à la piscine.

La restauration de la maisonnette a été demandée au Conseil d'Etat, pour servir de refuge aux garde-pêche et pêcheurs et la réponse à ce sujet ne saurait tarder.

Nous rappelons la petite pharmacie déposée au Café des Gravières et qui est gratuitement à la disposition de toutes personnes se trouvant dans la nécessité d'y avoir recours.

Des cartes de membres passifs, ornées d'une superbe vue du Doubs, sont à la dis-

position des personnes qui en feront la demande et le montant en est destiné aux intérêts de la rivière.

Une assemblée générale a lieu vendredi, 12 juin, à 8 1/4 heures du soir au local, Café Fédéral, 46, rue du Parc. Tous les pêcheurs ne faisant pas partie de la Société sont cordialement invités à y assister.

Amateurs de fleurs. — Un commerçant de notre ville avait entreposé mardi soir, dans le corridor de sa maison, un important lot de fleurs en pots. Un peu plus tard, tout avait disparu. Mais, comme dans le Petit Poucet, les amateurs avaient semé le long du chemin des traces visibles de leur expédition, et les fleurs ont été retrouvées cachées dans un autre immeuble.

Collision. — Mardi soir, vers sept heures, à la rue Numa Droz, un motocycliste est entré en collision avec une automobile. Le motocycliste fut jeté hors de sa machine, sans se faire de mal, heureusement, mais sa motocyclette est fort mal arrangée. L'auto a pu continuer sa route, non sans avoir laissé la trace de son embarquée contre le mur d'un jardin.

Concert public. — Ce soir, jeudi 11 juin, dès 8 h. 30, en cas de beau temps, au Parc des Crétets, concert donné par les Armes-Réunies.

Grande kermesse. — La grande kermesse qu'organise le Parti socialiste avec le concours de «La Persévérante», aux Endroits, aura donc lieu dimanche prochain, en cas de beau temps seulement. La commission de fête se réunira vendredi pour prendre les dernières dispositions.

Fête champêtre. — La Samaritaine et le Cercle abstinent organisent pour dimanche 14 juin une fête champêtre. C'est au pâturage Jeanmaire que tous les abstinentes et amis de la tempérance se rendront en cas de beau temps.

Opérette viennoise. — Ce soir, au Stand, représentation, par la troupe Krasensky, de «Die Förstchristel».

Cercle Ouvrier. — Ce soir, jeudi, à 8 heures et demie, Comité des boîtiers. — Chorale «L'Avenir».

Dons. — Il a été versé à la direction finances les dons suivants:

50 fr. pour le Dispensaire, anonyme, par l'entremise de M. A. Sunier; — 16 fr. pour l'Hôpital d'enfants, des fossoyeurs de M. Ernest Jaggi; — 1250 fr., à la mémoire de Mme Gaspard Ditisheim, dont 300 fr. pour les crèches de l'Amitié, 300 fr. pour l'Hôpital d'enfants, 250 fr. pour les Colonies de vacances, 200 fr. pour les Soupes scolaires et 200 fr. pour la Bonne-Oeuvre.

— La direction de police a reçu avec reconnaissance de la part de M. Danchaud, un don de 5 fr., en faveur du fonds de secours et de retraite de la garde communale.

Journée socialiste

Camarades! Réservez votre journée du dimanche 28 juin prochain pour participer à la grande fête socialiste cantonale, au Prévart, sur Chambrelin.

LES DÉPÊCHES

Une excellente mesure

ZURICH, 11. — Le Conseil municipal de Zurich a décidé d'accorder aux employés et ouvriers communaux qui le désirent un congé de deux ou trois jours pour leur permettre de visiter l'Exposition nationale. Ces congés ne seront pas décomptés des vacances régulières.

Sous un tram

ZURICH, 11. — Hier après-midi, un élève de l'école industrielle est tombé sur la voie du tram, près du pont de la gare, au moment où une voiture électrique arrivait; le wattman fit fonctionner les freins, mais le tram marchait à une allure si vive qu'il ne put s'arrêter et qu'il tamponna violemment le jeune homme qui a été grièvement blessé à la tête.

Il a été transporté à l'hôpital où il a été aussitôt opéré; mais on conserve peu d'espoir de le sauver.

Quatre cent mille dents volées

PARIS, 11. — Un cambriolage, commis, sans aucun doute, par des professionnels, a été découvert hier matin de très bonne heure dans le quartier Vivienne.

Au N° 16 de la rue Saint-Marc sont situés les magasins de MM. Rojoux et Zolif, qui vendent aux dentistes de Paris tout ce dont ceux-ci ont besoin pour exercer leur art.

Les magasins sont situés au premier étage dans la cour à gauche de l'immeuble. Pour pouvoir y pénétrer, les voleurs ont dû rester cachés dans la cave pendant une partie de la soirée et même de la nuit. Celle-ci venue, ils sont montés au premier étage.

Très au courant des aîtres, ils allèrent directement aux vitrines où ils s'emparèrent de près de 400,000 dents, dont un certain nombre garnies de platine, d'or et d'argent. Ils se saisirent également d'une plaque d'or du poids de 50 grammes et de plusieurs pièces de valeur, le tout estimé à 100,000 francs environ.

M. Planson, commissaire de police a ouvert une enquête après avoir procédé à de longues constatations. Cependant le magistrat n'a pas jugé utile de faire prendre des empreintes digitales, car il s'est bien vite aperçu que les cambrioleurs avaient eu la

précaution de travailler avec des gants en caoutchouc.

On remet en liberté miss Drummond

LONDRES, 11. — La fameuse suffragette, miss Drummond, a été mise en liberté provisoire, hier.

Mais on arrête miss Pankhurst

LONDRES, 11. — La police a arrêté miss Sylvia Pankhurst, alors qu'elle se trouvait à la tête d'une procession de suffragettes se dirigeant vers la Chambre des Communes.

Pégoud tombe sur un arbre

VARSOVIE, 11. — Au cours d'un vol d'essai qu'il effectuait, Pégoud a été victime d'un accident heureusement sans gravité. Pendant qu'il évoluait par un vent violent, son appareil, pris dans un remous, s'est complètement tordu à soixante mètres d'altitude et il fallut toute l'adresse du pilote pour diriger sa chute sur un bouquet d'arbres où l'appareil se brisa.

Pégoud est indemne.

La situation s'aggrave en Italie

L'état de siège à Ancône. — Deux gares incendiées

ROME, 11. — La ville d'Ancône se trouve virtuellement en état de siège. Des dépêches qui parviennent de Rome, il résulte que la grève a cessé dans des centres importants, notamment à Venise, à Turin et à Milan.

Aux dernières nouvelles, on affirme que les gares de Fabriano et d'Imola ont été incendiées; on craint qu'il n'y ait des victimes.

Troubles à Rome

ROME, 11. — Hier matin, au sortir d'une réunion à la maison du peuple, un groupe est entré en collision avec la police et la force armée. Il a ébauché une barricade que la cavalerie a voulu enlever; des projectiles ont été dirigés du haut des maisons contre les cavaliers.

Dispersés, les manifestants se sont reformés plus loin, rue Cavour, où la lutte a continué.

Les ministères et le palais royal sont fortement gardés.

Les derniers événements

MILAN, 11. — La grève a été effective dans presque toute l'Italie. A Naples, a eu lieu une rencontre des manifestants avec la troupe. Les soldats ont fait feu; il y a eu un tué et de nombreux blessés, dont un mortellement. Des employés de chemin de fer ont cessé le travail, mais toutefois la grève des cheminots n'est pas générale. Sur la plupart des lignes, les trains ont pu partir, mais avec des retards considérables. Dans plusieurs villes, la foule a lancé des pierres contre les trains; quelques convois internationaux ont subi des dommages.

A Fiorenzuola, sur la ligne Parme-Plaisance, un pont de chemin de fer a été détruit par une bombe. De ce fait, le service est interrompu.

A Florence, la cavalerie a chargé les manifestants. A un moment donné, et sans qu'on sache encore pourquoi, les soldats ont abaissé leurs mousquets et ont fait feu sur la foule. Soixante-dix coups ont été tirés. On ignore encore quel est le nombre des blessés.

A Prato, les manifestants ont assailli un magasin d'armes et l'ont dévalisé.

A Ravenne, des rencontres violentes se sont produites; une église a été dévalisée.

A Turin ont eu lieu des manifestations violentes. Toutefois, quelques orateurs ont préconisé la fin de la grève générale pour ce matin.

A la Chambre

ROME, 11. — La discussion sur les incidents d'Ancône a été reprise hier. M. Mezzolan, républicain, a développé une motion invitant le gouvernement à déposer un projet tendant à la nomination d'une commission parlementaire d'enquête chargée de rechercher les responsabilités des faits survenus le 6 juin à Ancône. Il attaqua violemment la politique intérieure du cabinet.

M. Calda, socialiste, développe, lui aussi, une motion désapprouvant la direction de la police intérieure du pays. Plusieurs socialistes viennent encore critiquer la politique du gouvernement.

M. Calisse exprime ses regrets pour les victimes, mais il déplore les agitations et les violences, qu'il qualifie de crime de lèse-patrie.

M. Salandra, président du conseil, déclare qu'il désire un vote explicite et solennel, car le gouvernement ne pourrait pas rester à la tête des affaires, s'il n'était pas reconforté honnêtement par le vote de la majorité. Il ajoute qu'il ne veut pas abandonner la direction libérale de la politique intérieure, suivie par le cabinet précédent. M. Salandra ajoute qu'il accepte l'amendement Alessio; mais celui-ci le retire et on met aux voix la motion Calda, non acceptée par le gouvernement.

Cette motion est repoussée, à l'appel nominal par 254 voix contre 112 et une abstention.

La prévision du temps

Nuageux. Température normale. Pas de précipitations notables.

OFFICE DU TRAVAIL (Bureau de placement officiel et gratuit), place en ville et au dehors, personnes des deux sexes, n'importe quelle profession. Bureau: Léopold-Robert 3, Chaux-de-Fonds. 3768

Dans nos deux Maisons tous les Articles en Réclame

Les prix de réclame sans distinction sont appliqués à tous les articles :: Des occasions extraordinaires résultent du fait de nos prix de réclame

Saladiers porcelaine décorée
Diamètre Réclame

24	26	28 cm.
0.65	0.75	0.85

Cafetières porcelaine décor. Grande taille; à bec et couvercle
Réclame **1.20**

Casseroles à lait, émail l., à bec et queue.
Réclame

14	16	18	20 cm.
0.65	0.75	0.85	1.-

Casses suisses à rebord aluminium.
Réclame

18	20	22	24 cm.
1.-	1.20	1.40	1.70

Cordeaux à lessive.
Longueur Réclame

20	30	50 mètres
0.95	1.95	2.95

Lessiveuses tôle galvanisée, avec déversoir.
Réclame

35	50	75 litres.
8.-	9.-	10.-

Baquets ovales, galvanisés.
Longueur Réclame

40	50	60 cm.
2.50	3.25	4.-

Paniers de marché, osier couleur.
Réclame

0.50	0.80	1.-
A 2 couvercles, réclame, grand, 3.20		

Sacs touriste, toile de chasse.
Réclame

1 poche	2 poches
1.40	2.50

Cannes de montagne, à pique.
Récl. **0.50, 0.75, 1.- 1.40**

Chaussures semelles caoutchouc toile à voile, forte, brune
Réclame : Dames, 2.- Hommes, 2.50

Espadrilles pour hommes. Récl. La paire **1.-, 1.50 1.80**

Tabliers verts, de travail, chaînette et poche.
Réclame

100	110	120 cm.
1.10	1.20	1.30

Complets pour gypseurs. Réclame, qual. forte
Pour mécaniciens. Réclame

4.-	5.-
-----	-----

Blouses pour horlogers,
Longueur Réclame

100	110	120 cm.
3.40	3.60	3.80

Chapeaux de paille, pour enfants, jeunes gens et hommes
Réclame **0.80, 1.20, 1.80**

Bas pour dames et pour enfants, côtes fortes; noirs.
Réclame **0.50, 0.60, 0.75**

Chaussettes tricot., mi-laine, p. hommes, la p.
Réclame, 6 paires

0.60	3.50
------	------

Parapluies p. hommes, ouvrant et fermant seul, tissu fort.
Grande réclame **3.50**

Bretelles pour homme, tissu élastique, pattes fil.
Réclame **0.60, 0.80, 1.20, 1.60**

GRAND BAZAR PARISIEN

Gare et Place du Marché — LA CHAUX-DE-FONDS — Gare et Place du Marché

4816

RESTAURANT DES „ENDROITS“

Dimanche 14 juin, dès 1 h. après midi

GRANDE FÊTE CHAMPÊTRE

organisée par le

Parti Socialiste et La Persévérante

Grand Concert dans le Jardin

Jeux divers. Roues aux Millions. Jeux de Boules
Plaques. Fléchettes, etc.

En cas de mauvais temps la fête est renvoyée.

4776

Restaurant des Victoires

sans alcool

Samedi soir, à 10 heures et demie

4846

Sèches au Fromage

BEAU CHOIX DE VÊTEMENTS pour Hommes et Enfants

Vêtements et Chemises sur mesure Prix modérés

Magasin L. TSCHUMY, Léop.-Rob. 25

On entreprend les façons seules

4765

Vous trouverez toujours le plus grand choix de

CHARS à RIDELLES

et

POUSSETTES

Au Berceau d'Or - O. Groh

Rue de la Ronde, 11

4781

VILLERET

Jusqu'à épuisement du stock

Saindoux garanti pur, à **90 ct.** le demi kg.

Excellente

4841

Saucisse au foie **80 ct.** le demi kg.

Boucherie-Charcuterie Ed. SCHNEIDER Rue du Soleil 4

Attention!

Grande baisse sur la viande de porc

Porc frais, à fr. 1.10 le demi-kilo; Bas-joues fumées, fr. 0.90 le demi-kilo; Palettes fumées, à fr. 1.35 le demi-kilo; Petit jambon fumé, à fr. 1.20 le demi-kilo; Lard maigre, salé et fumé, à fr. 1 le demi-kilo; excellente Saucisse au foie, à fr. 0.80 le demi-kilo; Saindoux mélangé, à fr. 0.75 le demi-kilo. Marchandise de toute première qualité. 4735 Se recommande.

Cyclistes!

Consultez les catalogues des célèbres marques (pour vélos) New-Hudson, St-Georges, E. S. A., W. K. C.; (pour motos) New-Hudson, Moto-Réve, Moto-sacoche, Motoclette, Condor, etc. 3934

Ch. CHATELAIN-ELLEN

Quartier-Neuf, Le Locle

Réparations :: Location :: Fouritures

Boucherie-Charcuterie LOUIS BONJOUR

La Chaux-de-Fonds Rue Léopold-Robert 110 Téléphone 16.79

Toujours assorti en viande de première qualité. Spécialité de Saucisse au foie et à la viande. On porte à domicile. 4769 Se recommande.

A La Chaussure Suisse Ch. DEVINS

Balance 14, angle de la rue du Collège.

Le plus grand choix en 3008

Chaussures Sports à des prix hors concurrence.

Eglise Catholique Chrétienne de La Chaux-de-Fonds

Assemblée Paroissiale Annuelle

le Dimanche 14 Juin 1914

à 10 1/2 heures précises, à l'Eglise

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion. — 2. Nomination du comité. — 3. Nomination du curé. — 4. Divers. 4844

Les paroissiens involontairement oubliés dans l'envoi des convocations peuvent retirer leur carte à la Cure.

Assurance-vie La Patria, qui est une coopérative pure, est la plus avantageuse des sociétés opérant en Suisse. Pas d'entrée pour les abonnés à la Sentinelle. S'adr. à P. Humberst, La Jaluse, Le Locle. 4798

J. MUND, Cordonnier Rue du Château 4, Neuchâtel.

Le plus puissant DÉPURATIF DU SANG, spécialement approprié à la

Cure de Printemps

que toute personne soucieuse de sa santé devrait faire, est certainement le

THÉ BÉGUIN

qui guérit: dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczéma, etc qui fait disparaître: constipation, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc.

qui parfait la guérison des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes, etc.

qui combat avec succès les troubles de l'âge critique.

La boîte fr. 1.25 dans les 3 Officines des Pharmacies Réunies, Béguin, Mathey, Parel, La Chaux-de-Fonds. 3855

Ouvriers!

Ça se dit dans tous les ateliers que BERTHOUD, Chaussures AU CHAT BOTTÉ, rue du 1^{er} Mars 5, est le meilleur marché. 4703

Venez voir si ce n'est pas vrai!

Oui, ça se dit dans tous les ateliers! C'est Rue du Premier-Mars 5

Fabrique de Chapeaux F.-A. GYGAX Temple-Neuf — NEUCHÂTEL — Temple-Neuf

Grand choix de Chapeaux garnis et non garnis 4443

pour Dames, Messieurs et Enfants. Formes toutes nouveautés aux Prix de fabrique

Demain Vendredi sur la Place de l'Ouest et Samedi sur la Place du Marché, il sera vendu 4849

Colins à fr. 0.65 le demi kg.

Vengerons „ 0.60 „

Poules, Pigeons

Téléphone 14.54. Se recommande, M^{me} A. DANIEL, Collège 52

Horlogerie Pour cause de décès, on offre à vendre, en bloc ou au détail, à bas prix et au comptant, environ 100 montres terminées métal et argent, ainsi que mouvements ancre et cylindre, ébauches, boîtes métal finies, fournitures diverses pour rhabilleur, régulateur, layette, quinquets, cartons, machines et outils divers. Valeur globale fr. 3500. A remettre à la même adresse pour le 1 juillet, un pignon exposé au soleil, pouvant convenir à une ou deux personnes tranquilles. S'adr. à La Jaluse 8, Le Locle. 4800

A vendre faute d'emploi, une belle machine à coudre, marchant au pied et à la main et une charrette à deux places, peu usagées. S'adresser rue du Nord 163, au 1^{er} étage, à gauche. 4848

A vendre un sommier avec trois coins, pour lit à 1 personne, ainsi qu'un grand coffre. S'adresser chez M. Fankhauser, Promenade 3, au plainpied. 4832

A vendre machine à régler «Luty», en bon état. Prix 55 fr. S'adresser à G. Gutknecht, Châtelard 6, à Pesoux. 4833

A vendre au comptant, pour cause de décès, un tour à pinces, pour monte de boîtes. S'adresser, le soir de 7 à 8 heures, chez M. Ch.-Henri Koher, Numa-Droz 90, au 2^{me} étage. 4827

On cherche commissions ou occupation entre les heures d'école, pour garçon de 12 ans. S'adresser rue Numa-Droz 146, au 4^{me} à gauche. 4805

Ellipseuses travaillant à domicile, sachant faire les ellipses rondes, trouveraient du travail régulier. S'adresser rue du Temple-Allemand 137, au 1^{er} étage, à gauche. 4819

Salon de coiffure Pour cause de santé, à remettre, de suite, un joli Salon de coiffure pour Dames. Occasion très avantageuse. S'adresser au Locle, rue de la Gare 3, 1^{er} étage. 4836

A vendre quelques montres ancre, de précision, fortes boîtes argent. S'adresser rue du Puits 13, au pignon, le soir de 7 à 8 h. 4806

Poussette A vendre une poussette à bon état. Prix fr. 15. S'adr. rue du Grenier 43^e, au pignon. 4831

A vendre très bonne machine à régler, peu usagée. 4772 S'adres. au bureau de la Sentinelle.

A louer pour séjour Pendant la saison d'été, on offre à louer 2 chambres non meublées, avec cuisine. Beaux buts de promenade, forêts à proximité immédiate, vue splendide. S'adr. à Marc Alber, Geneveys-sur-Coffrane. 4732

Grande Salle des Armes-Réunies La Chaux-de-Fonds

Opérette Viennoise

(Direction: A. Krasensky Orchestre attaché à la troupe

Vendredi 12 Juin 1914 à 8 1/2 heures du soir

Der liebe Augustin Opérette en 3 actes de Leo Fall

Prix des places: Réservées, fr. 2.50; premières, fr. 1.50; secondes, fr. 1.

Location des billets à l'avance chez Mme veuve Léopold Beck, magasin de musique. 4830 H-21895-C

Sous-sol à louer pour tout de suite ou époque à convenir, 2 belles chambres et cuisine, au soleil, quartier des fabriques. Entièrement remis à neuf. S'adresser à M. G. Graziano, rue du Parc 98. 4846

Chambre à louer pour le 15 juin, à toute moralité. S'adresser rue du Premier-Mars 12, au rez-de-chaussée. 4796

A vendre 200 bouteilles. S'adresser rue du Parc 100, au 2^{me} étage, à droite. 4794

Etat-civil de Neuchâtel Du 5 au 9 Juin 1914

Naissances. — 5. Odette, à Joseph-Xavier Pape, employé C. F. F., et à Jeanne-Louise née Clerc. — Henri, Benjamin, à Paul-Victor Droz, graveur à La Chaux-de-Fonds, et à Julia-Olga née Clerc. — 6. Marie-Marcelle, à Henri-Auguste-Ernest Dubois, restaurateur, et à Emma née Ray. — Emile-Roger, à Emile-Jean Petitpierre, manoeuvre à Noiraigue, et à Virginie-Félicie née Vivenza. — Berthe-Lucie, à Henri-Numa Elzingre, marchand à Chézard, et à Lucie-Pauline née Matthey. — 7. Georges, à Louis-Ernest Favre, chauffeur au gaz, et à Augustine-Marie-Louise née Visinand. — Suzanne-Marcelle, à Eugène-Elie Toussaint, typographe, et à Albertine-Louise née Digier. — Henri-Emile, à Henri Philbert, manoeuvre, et à Marie-Berthe née Junod. — 8. Simone, à Jean-Frédéric-Léopold Jacottet, pasteur à Boudevilliers, et à Jeanne-Adèle-Emilie née Borel. — Marie, à Paul-Emile Dürrenmatt, manoeuvre, et à Anna-Elisabeth née Geiser. — 9. Simone-Odette, à Charles Guillod, gypseur, et à Marie-Léonie née Clerc.

Etat-civil du Locle Du 10 Juin 1914

Naissances. — Louise-Marguerite, fille de Rodolphe-Louis Bossert, horloger et de Berthe-Marguerite née Béguin, Argovien et Neuchâtois. — Charles-André, fils de Charles-Arnold Chatelain, horloger, et de Laure-Rosina-Julia née Ellen, Bernois.

Décès. — 1496. Matthey-Pierret née Guinand Cécile, 90 ans, Neuchâtoise.

Etat-civil de La Chaux-de-Fonds Du 10 Juin 1914

Naissances. — Dittsheim Claude-Julien, fils de Henri, fabricant d'horlogerie, et de Lucienne née Adler, Neuchâtois. — Humm Hélène-Martha, fille de Robert, domestique, et de Anna-Maria née If, Argovienne.

Promesses de mariage. — Dreyfuss René, négociant, Vaudois, et Meyer Jeanne-Hélène, Française. — Bürgin Emil-dit-Gottlieb, fonctionnaire, Bâlois, et Guinand Blanche, Neuchâtoise.

Décès. — 1808. Robert née Wessler Elisa, veuve de Lucien, Neuchâtoise et Bernoise, née le 5 novembre 1835.

Inhumations Du 11 Juin 1914, à 1 h.

Mme Robert-Wessler Blisa, 78 ans et 7 mois. Rue du Parc 78-a. Sans suite.

